



## Rupture conventionnelle du contrat

Par **maga44**, le **07/11/2008** à **08:35**

Bonjour

Je suis en CDI depuis 3 mois mais je ne me plait pas dans cette entreprise (ambiance ...)  
J'ai proposé une rupture conventionnelle à mon employeur et celui-ci n'a pas l'air d'accord.  
Il m'a répondu qu'il ne pourrait pas me remplacer pendant.  
Ma question est simple Est-ce vrai qu'après une rupture conventionnelle on ne puisse pas réembaucher avant plusieurs mois??

merci pour vos réponses.